

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de BRECY
Séance du 08/06/2020**

L'an 2020 et le 8 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural sous la présidence de M. FERRAND Christian, Maire.

Présents : M. FERRAND Christian, Maire, Mmes : BRAS Elodie, CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine, LEFEBVRE Sophie, MM : BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Nombres de membre :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 02/06/2020

Date d'affichage : 02/06/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges le : 12 juin

Secrétaire de séance : Mme JOUAN Séverine

SOMMAIRE

- **Mise en place des commissions municipales**
- **Election des délégués du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire les Aix d'Angillon - Levet**
- **Election des Délégués au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-est de Bourges (SMERSE)**
- **Election des Délégués au Syndicat Départemental d'Energie du Cher**
- **Désignation des délégués locaux du CNAS**
- **Désignation d'un correspondant " défense "**
- **Désignation des Garants des Affouages des sections forestières de Brécý**
- **Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières du Cher et de L'Indre**
- **Désignation du représentant de la Commune auprès de l'agence Cher Ingénierie des Territoires**
- **Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale**
- **Subventions 2020**
- **Approbation du montant de la compensation financière pour l'entretien des Points d'Apport Volontaire (PAV)**
- **Assujettissement à la TVA pour le commerce**
- **Vote des taxes**
- **Constitution d'une nouvelle commission des impôts directs suite aux élections municipales 2020**
- **Inscriptions des crédits aux chapitres 16, 20 et 21 du budget eau et assainissement**

Le compte rendu du conseil du 25 mai est approuvé.

Détail de la délibération :

Référence : 2020_0018

Objet : Mise en place des commissions municipales

L'article L. 2121.22 du Code Général des Collectivité Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Le Maire propose donc à l'Assemblée de constituer les commissions permanentes. Après déroulement du vote, l'élection des membres des commissions s'établit comme suit :

- Commission des finances - budget - analyse des dépenses :

Christian FERRAND - Elodie BRAS - Fanny CHOLLET - Catheline DEROUET - Gérard POISSON - Aurélie CAMUZAT - Aurélien LAUNAY - Philippe SARREAU - Magalie CACHO

- Commission Bâtiments - accessibilité - Sécurité :

Christian FERRAND - Philippe SARREAU - Aurélien LAUNAY - Patrick BOUGRAT - Thomas MILLIET - Antoine GANGNERON - Francis MOUROUX - Séverine JOUAN - Catheline DEROUET

- Commission voirie :

Christian FERRAND - Sophie LEFEBVRE - Philippe SARREAU - Aurélien LAUNAY - Francis MOUROUX - Fanny CHOLLET - Antoine GANGNERON

- Commission personnel communal :

Christian FERRAND - Philippe SARREAU - Aurélien LAUNAY - Elodie BRAS - Thomas MILLIET

- Commission achats :

Christian FERRAND - Aurélien LAUNAY - Elodie BRAS - Philippe SARREAU - Magalie CACHO - Aurélie CAMUZAT - Gérard POISSON - Sophie LEFEBVRE - Antoine GANGNERON - Séverine JOUAN - Thomas MILLIET - Fanny CHOLLET - Francis MOUROUX - Catheline DEROUET - Patrick BOUGRAT
Chacun sera sollicité en fonction de ses spécialités.

- Commission école - périscolaire :

Christian FERRAND - Aurélien LAUNAY - Aurélie CAMUZAT

- Commission embellissement de la commune - chemins - étang - espaces verts - forêt :

Christian FERRAND - Sophie LEFEBVRE - Thomas MILLIET - Gérard POISSON - Patrick BOUGRAT - Magalie CACHO - Francis MOUROUX - Séverine JOUAN - Antoine GANGNERON

- Commission festivités - relation avec les associations :

Christian FERRAND, Magalie CACHO, Séverine JOUAN - Catheline DEROUET - Aurélie CAMUZAT - Philippe SARREAU - Gérard POISSON

- Commission sécurité routière - voisins vigilants :

Christian FERRAND - Aurélien LAUNAY - Antoine GANGNERON - Sophie LEFEBVRE - Patrick BOUGRAT - Thomas MILLIET - Fanny CHOLLET - Philippe SARREAU - Francis MOUROUX

- Commission communication :

Christian FERRAND - Aurélien LAUNAY - Magalie CACHO - Elodie BRAS - Fanny CHOLLET - Antoine GANGNERON - Sophie LEFEBVRE - Aurélie CAMUZAT - Catheline DEROUET

- Commission eau et assainissement :

Christian FERRAND - Aurélien LAUNAY - Antoine GANGNERON - Patrick BOUGRAT - Thomas MILLIET - Sophie LEFEBVRE - Philippe SARREAU

- Commission action sociale :

Christian FERRAND - Antoine GANGNERON - Aurélien LAUNAY - Magalie CACHO - Patrick BOUGRAT

Suite au vote, **la commission d'appel d'offres** est composée comme suit :

- Titulaires : Christian FERRAND - Catheline DEROUET - Philippe SARREAU
- Suppléants : Aurélien LAUNAY - Sophie LEFEBVRE - Patrick BOUGRAT

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0019

Objet : Election des délégués du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire les Aix d'Angillon - Levet

Conformément à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, après le renouvellement des conseils municipaux, l'élection de délégués appelés à siéger au sein des Syndicats Intercommunaux, le Conseil municipal procède au vote.

A l'issue du scrutin les délégués suivants sont élus au Syndicat Intercommunal de Transport scolaire les Aix d'Angillon – Levet :

- Aurélien LAUNAY - 1er adjoint du maire
- Magalie CACHO - 4ème adjointe

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0020

Objet : Election des Délégués au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-est de Bourges (SMERSE)

Conformément à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, après le renouvellement des conseils municipaux, l'élection de délégués appelés à siéger au sein des Syndicats Intercommunaux, le Conseil municipal procède au vote.

A l'issue du scrutin les délégués suivants sont élus au Syndicat Mixte des Eaux de la Région Sud-Est de Bourges (SMERSE) :

- **Délégué titulaire** : Christian FERRAND, Maire,
- **Déléguée suppléante** : Catheline DEROUET, conseillère municipale

- **Délégué titulaire** : Aurélien LAUNAY, 1er adjoint au maire
- **Délégué suppléant** : Patrick BOUGRAT, conseiller municipal

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0021

Objet : Election des Délégués au Syndicat Départemental d'Energie du Cher

Conformément à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, après le renouvellement des conseils municipaux, l'élection de délégués appelés à siéger au sein des Syndicats Intercommunaux, le Conseil municipal procède au vote.

A l'issue du scrutin les délégués suivants sont élus au Syndicat Départemental d'électricité du Cher (SDE 18) :

- Titulaire : Antoine GANGNERON - conseiller municipal
- Suppléante : Sophie LEFEBVRE - conseillère municipale

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0022

Objet : Désignation des délégués locaux du CNAS

Le Maire expose qu'après le renouvellement des conseillers municipaux, les Collectivités doivent procéder à la désignation d'un délégué des élus et d'un délégué des agents pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales.

Ont été désignés :

Philippe SARREAU, 3ème Adjoint au maire, représentant des élus,
Sandrine CASTEL, Rédacteur exerçant les fonctions de Secrétaire de Mairie, représentant les agents de la Collectivité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0023

Objet : Désignation d'un correspondant " défense "

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33 ;

Vu la circulaire ministérielle du 29 mars 2009 ;

Considérant l'intérêt de renforcer le lien entre l'Armée et la Nation en désignant un interlocuteur local pour toutes les questions de défense nationale ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- désigne à l'unanimité Madame Fanny CHOLLET pour assumer la fonction de correspondant défense.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0024

Objet : Désignation des Garants des Affouages des sections forestières de Brécy

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- MM : Stéphane COQUERY, Alain BARACHET, Stéphane TAUPIN comme garants des affouages de Brécy-Bourg,

- MM : Christian BONNIN, Louis ESNAULT, Christian FERRAND comme garants des affouages de Guilly,
- MM : Emmanuel PALLEAU, Philippe ROGER, Francis MOUROUX comme garants des affouages de Francheville,
- MM : Pierre POISSON, Robert VAN DEN DRIESSCH, Guy TRIBALLAT comme garants des affouages de Villeneuve - Les Collins.

Les garants ont pouvoir de prendre toutes mesures disciplinaires dans leur section respective afin que soient respectées les règles des affouages. Ils sont partenaires de l'Office Nationale des Forêts et du Conseil Municipal.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0025

Objet : Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières du Cher et de L'Indre

Suite aux élections municipales, de nouveaux délégués doivent être désignés pour représenter les communes au sein de l'Association des Communes Forestières du Cher et de l'Indre.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme :

- Francis MOUROUX, conseiller municipal, délégué titulaire
- Guy TRIBALLAT, membre extérieur - délégué suppléant,

pour siéger à l'Association des Communes Forestières du Cher et de l'Indre.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0026

Objet : Désignation du représentant de la Commune auprès de l'agence Cher Ingénierie des Territoires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121 ;

Vu l'article L 5511-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2016_0026 en date du 8 avril 2016 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'agence Cher Ingénierie des Territoires ;

Vu l'article 9 des statuts de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES » portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué ;

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections de mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne Monsieur Christian FERRAND pour représenter la Commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES ».

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0027

Objet : Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toutes les communes de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Vu l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de dissoudre le CCAS.

Le conseil exercera directement cette compétence,

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0028

Objet : Subventions 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, les demandes de subventions au titre de 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants ci-dessous cités au titre de 2020

Ces montants seront à prévoir au budget primitif 2020.

OBJET	2020
Prévention Routière	30,00 €
Bibliothèque Centrale de prêt du Cher	35,00 €
ADMR des Aix d'Angillon	320,00 €
Club des Aînés ruraux de Brécy-Nohant	155,00 €
Association Familiale de Brécy	390,00 €
Etoile Sportive de Brécy	1 100,00 €
Foyer Rural de Brécy	900,00 €
Foyer Rural (Fête de Noël)	690,00 €
Coopérative scolaire	800,00 €
FACILAVIE	60,00 €
Association de soins à domicile - ASSAD	60,00 €
Jeunes Pompiers Volontaires des Aix	100,00 €
ACPG-CATM-TOE (gerbes)	55,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers BRSO	500,00 €
Association Amitié Loisirs - EHPAD Nohant	60,00 €
BRECY PECHE 18	380,00 €
TOTAL	5 635,00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0029

Objet : Approbation du montant de la compensation financière pour l'entretien des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Le Maire rappelle que depuis le 29 octobre 2018, l'entretien des points d'apport volontaire est transféré aux communes.

La communauté de communes a fixé à 30 € par point d'apport volontaire et par flux implantés sur le territoire communal la compensation financière annuelle attribuée par la CDC aux communes membres.

Pour information, la recette pour 2018-2019 est de 317,34 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le montant de la compensation financière à 30 €.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0030

Objet : Assujettissement à la TVA pour le commerce

La commune s'est portée acquéreur du commerce de Mme LEBLANC. Un permis de construire en vue de la réalisation de travaux de rénovation a été déposé.

S'agissant d'un immeuble de rapport, les dépenses concernées par ces travaux, tout comme les loyers qui seront ultérieurement perçus pour la location du commerce peuvent faire l'objet d'une récupération de TVA au lieu de percevoir le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 2 ans après les dépenses. En contrepartie, la commune devra s'acquitter d'une TVA.

Cet assujettissement à la TVA devra faire l'objet d'une demande auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour ces raisons, il est proposé au conseil municipal d'opter pour l'assujettissement à la TVA du commerce.

Après avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité :

- d'opter pour l'assujettissement à la TVA du commerce.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0031

Objet : Vote des taxes

Le maire rappelle que suite à la réforme de la taxe d'habitation, seules deux taxes sont soumises au vote :

- la taxe foncière (bâti)
- la taxe foncière (non bâti)

En 2019, les taux étaient les suivants :

- la taxe foncière (bâti) : 14.53%
- la taxe foncière (non bâti) : 32.01%

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas changer les taux soit :

- la taxe foncière (bâti) : 14.53%
- la taxe foncière (non bâti) : 32.01%

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0032

Objet : Constitution d'une nouvelle commission des impôts directs suite aux élections municipales 2020

Le Maire indique au conseil municipal que le 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune soit instituée une commission communale des impôts directs (CCID).

La nomination des membres de cette commission qui comprend outre le maire ou son adjoint délégué, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants dans les communes de moins de 2000 habitants, doit avoir lieu après le renouvellement général des conseils municipaux.

Ces commissaires sont désignés par l'Administration générale des Finances Publiques du Cher, sur proposition du Conseil Municipal.

La liste retenue qui doit être présentée en partie double, comprend des contribuables :

- De nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union européenne
- Agée de 25 ans au moins
- Jouissant de leurs droits civils
- Inscrits aux rôles des impôts locaux
- Familiarisés avec les circonstances locales
- Possédant les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Le conseil municipal, après en avoir, délibéré décide de proposer à l'Administration Générale des Finances Publiques du Cher, la liste comportant 24 propositions de personnes annexée à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Référence : 2020_0033

Objet : Inscriptions des crédits aux chapitres 16, 20 et 21 du budget eau et assainissement

Suite au retard du vote du budget suite à la crise sanitaire, il est nécessaire d'inscrire des crédits aux chapitres 16, 20 et 21 du budget eau et assainissement afin de pouvoir régler des factures d'investissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire les montants suivants :

- Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 110.46 €
- Chapitre 20 – immobilisations incorporelles (montant des crédits votés en 2019 : 25 000) : 5 000 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (montant des crédits votés en 2019 : 120 888,60) : 10 000 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil des réunions à venir notamment la journée porte-ouverte organisée de la Zone artisanale de Brécy par l'entreprise CLERON.

-Romain SOUCHARD de la Communauté de Communes vient vendredi 12 juin à 9 h 15 pour parler de la distribution des containers, leur stockage... dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative.

- Désignation d'un délégué SIVY

Le SIVY auquel est associée la commune à travers l'adhésion de la Communauté de Communes, œuvre dans le domaine des milieux aquatiques afin d'améliorer la qualité des espaces naturels pour la préservation de la ressource et de la biodiversité de notre territoire et prévenir les risques d'inondations.

Des membres délégués représenteront la CDC au sein du conseil syndical. Ils peuvent être désignés au sein du conseil communautaire ou du conseil municipal.

M.M Patrick BOUGRAT (délégué titulaire) et Antoine GANGNERON (délégué suppléant), conseillers municipaux représenteront la commune.

- Désignation de représentants pour les commissions communautaires

Les commissions communautaires seront représentées par

- Christian FERRAND : Finances
- Christian FERRAND : Personnel
- Magalie CACHO : Economie
- Christian FERRAND : Communication
- Corinne LASNE : Culture – lecture publique
- Aurélien LAUNAY : Tourisme
- Sophie LEFEBVRE : Voirie-bâtiments
- Christian FERRAND : SPANC-Eau
- Aurélien LAUNAY : Urbanisme-Fibre
- Magalie CACHO : Environnement
- Elodie BRAS : Petite enfance – enfance - jeunesse – sport
- Christian FERRAND : Sociale

- Télétravail

Mise en place du télétravail. La date de mise en place reste à définir.

- Date Prochain conseil

Lundi 27 juillet à 19 h

La séance est levée à 22h30

Fait à Brécy le 9 juin 2020

Le Maire
Christian FERRAND
(CHER)

